

NOTE DE RENTRÉE 2022

(Document à conserver)

Au nom de toute l'équipe pédagogique, nous souhaitons à vos enfants une bonne rentrée et une excellente année scolaire !

Présentation de l'équipe :

CP : Madame CHARDAIRE

CE1 : Madame LUCAS et Monsieur GROUHAN

CP/CE2 : Madame DHENIN (remplacée à ce jour par Madame Thorin) et Madame ALAUZET

CE1/CE2 Mesdames COLOMBO et SANSON, Madame DELAPORTE (AESH)

CM1/CM2 : Monsieur ALLARD

CM2 : Mesdames TEMIM et SANSON

Dispositif ULIS : Mesdames LESNIEWSKI et TELLIER, Madame Chenoufi (AESH)

Remplaçante sur la circonscription : Madame TERRAN

Horaires de l'école :

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<i>Lundi</i>	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
<i>Mardi</i>	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
<i>Jeudi</i>	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
<i>Vendredi</i>	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30

Ouverture des portes :

Entrée : Le matin entre 8h20 et 8h30 ; l'après-midi entre 13h20 et 13h30

Sortie : 11h30 et 16h30

Afin de ne pas perturber la classe, merci de respecter les horaires d'arrivée à l'école. **Aucun retard ne sera toléré.**

Les adultes ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte scolaire sauf exception ou rendez-vous.

Date de réunion d'information pour les parents d'élèves :

En début d'année scolaire, dans chaque classe, est organisée une réunion d'information à laquelle il vous est vivement conseillé d'assister.

Vous pourrez aussi rencontrer les enseignants tout au long de l'année en prenant rendez-vous.

La directrice, Madame TEMIM est déchargée et peut vous recevoir le **vendredi** sur rendez-vous. Le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !

Classe CP : Jeudi 8 septembre à 18h30

Classe CE1 : Jeudi 8 septembre à 18h30

Classe CP/CE2 : Jeudi 8 septembre à 18h30

Classe CE1/CE2 : Vendredi 9 septembre à 18h30

Classe CM1/CM2 : Vendredi 9 septembre à 18h30

Classe de CM2 : jeudi 8 septembre à 18h30

Absences :

La fréquentation régulière de l'école est une obligation légale.

Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné. Les parents doivent obligatoirement prévenir de toute absence de leur(s) enfant(s) le jour même par téléphone au : 01 30 52 95 95 ou par mail 0781894k@ac-versailles.fr **avant l'heure d'entrée en classe**. Les enfants ayant été absents doivent apporter, lors de leur retour en classe, un mot signé des parents **dans le cahier de liaison** ou un certificat médical justifiant l'absence.

Les élèves ne peuvent quitter seuls la classe en dehors des heures normales de sortie.

Pour les sorties régulières (orthophoniste, psychologue...), une autorisation annuelle doit être remplie en début d'année. Les entrées et sorties sur le temps scolaire ne pourront se faire qu'au moment **des temps de récréation**.

En cas d'absence le matin, les enfants pourront être accueillis à l'école l'après-midi **entre 13h20 et 13h30**.

Documents :

- 1) L'attestation d'assurance mentionnant « Responsabilité civile **et** Individuelle accidents corporels ». Elle est obligatoire pour toutes les sorties hors temps scolaire.
- 2) Les autorisations de photographies/films.
- 3) La fiche de renseignements corrigée en rouge.
- 4) La fiche d'urgence complétée.

Ces documents sont à remettre à l'enseignant **rapidement**. Par ailleurs, il est important de signaler toute modification survenant au cours de l'année scolaire (adresse, téléphone...).

Suivi du travail / Informations :

Il est demandé aux parents de vérifier chaque soir le cahier de liaison et de signer les mots écrits par l'équipe enseignante. Ce cahier est le lien entre l'école et la famille.

Je vous invite également à consulter **régulièrement le blog de l'école** : <http://blog.ac-versailles.fr/ecoleelementaireliauzun/index.php/> ainsi que le blog de la classe « Toute mon année », le lien et les codes d'accès vous seront fournis par l'enseignant de votre enfant.

Santé :

Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf dans le cadre d'un PAI). Si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers, vous devez contacter le Médecin Education Nationale, afin d'établir un Projet d'Accueil Individualisé.

Adresse : CMS de Trappes 3 place de la mairie - 78190 TRAPPES

Tel : 01 30 16 17 87 / Mail : cms.saintquentin@ac-versailles.fr.

Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée à la directrice.

Les activités sportives :

Toutes les classes participeront à l'activité natation sur 10 semaines d'une durée de 50 minutes. Ils pratiquent également 30 min d'activité physique quotidienne et une séance de sport hebdomadaire avec un intervenant extérieur le mardi.

Ces activités sont obligatoires : les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.

Cantine / Etude / Centre de loisirs :

Ces services étant municipaux, nous vous prions de vous adresser **exclusivement** au service scolaire de la mairie au : 01 30 47 48 49.

Matériel scolaire :

Les livres et cahiers d'activités sont fournis par l'école.

La liste de fournitures est publiée sur le blog de l'école. Un complément pourra vous être demandé par l'enseignant. Il est important de vérifier et compléter ou remplacer régulièrement les fournitures scolaires.

Règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur sera voté au premier Conseil d'école et diffusé aux familles via les cahiers de correspondance. Il est important que chacun le respecte.

Nous vous conseillons de marquer les vêtements de vos enfants. Les vêtements non réclamés seront remis en fin d'année scolaire à des organismes caritatifs.

Coopérative scolaire :

Elle permet d'offrir aux enfants certaines sorties et spectacles, de participer à des projets et d'enrichir le quotidien de la classe (livres, jeux, matériel pour les ateliers communs ...).

Elle n'existe que par les dons financiers des parents, les recettes des différentes manifestations et ventes organisées par l'association des parents

d'élèves au cours de l'année. La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Centrale de Coopérative à l'Ecole (OCCE).

Représentants des parents élus et Conseil d'École :

En début d'année, les deux parents votent pour élire leurs représentants au sein du Conseil d'école. Chaque trimestre a lieu un Conseil d'école. Sont présents : la directrice, les enseignant(e)s, un représentant du Maire, les parents élus de chacune des associations ou fédérations de parents d'élèves. Lors de ce conseil, les points concernant la vie de l'école sont abordés. N'hésitez pas à faire part de vos remarques, suggestions et questions auprès des parents élus. Leurs coordonnées vous seront communiquées après les élections qui auront lieu le **vendredi 7 octobre 2022**.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

L'enseignant adapte sa pédagogie à chaque élève en fonction de ses besoins. En cas de difficultés ponctuelles ou durables dans les apprentissages, l'enseignant pourra proposer que votre enfant participe à des APC. Il sera alors pris en charge une ou deux fois par semaine, sur la pause méridienne. Les APC peuvent aussi être consacrées à des activités en lien avec le projet d'école ou de classe. Votre accord signé est obligatoire.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) :

Dans d'autres cas de difficulté, votre enfant peut être pris en charge par des enseignants spécialisés ou la psychologue scolaire du RASED. Vous en serez informés.

Vous pouvez également les contacter par téléphone au 01-30- 49- 44- 85 (laisser un message) ou par mail : rased.chevreuse@ac-versailles.fr

Livret d'évaluation (Livret Scolaire Unique LSU) :

Le livret d'évaluation de l'élève est distribué aux parents deux fois par an, il permet de faire le point sur les compétences acquises et celles restant à consolider. Les enseignants recevront les familles au cours du premier semestre. Des évaluations sont remises régulièrement aux familles, merci de les signer.

Dates des vacances :

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2022	Jour de reprise : jeudi 1 septembre 2022		
Vacances de la Toussaint 2022	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Jour de reprise : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël 2022	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Jour de reprise : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver 2023	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Jour de reprise : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Jour de reprise : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Jour de reprise : lundi 5 mars 2023
Vacances de printemps 2023	Fin des cours : samedi 6 avril 2023 Jour de reprise : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Jour de reprise : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Jour de reprise : mardi 9 mai 2023
Pont de l'Ascension 2023	Fin des cours : mercredi 17 mai 2023 Jour de reprise : lundi 22 mai 2023		
Grandes vacances 2023	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Nous vous souhaitons
à tous une

